

## **REGLEMENT**

### **Article 1**

L'Union des Journalistes de Sport en France (U.J.S.F) et le LCL organisent annuellement le « Prix LCL du meilleur article sportif » et le « Prix LCL de la meilleure photo sportive ».

### **Article 2**

Pour se présenter aux éliminatoires de ces deux Prix, il faut être membre de l'U.J.S.F, à jour de sa cotisation.

### **Article 3**

Les éliminatoires se déroulent à travers sept inter-sections de l'U.J.S.F:

Ile-de-France;

Nord-Pas-de-Calais-Picardie-Normandie;

Centre-Poitou-Charente-Ouest;

Aquitaine-Languedoc-Roussillon-Limousin-Garonne;

Provence-Côte-d'Azur-Monaco-Corse;

Champagne-Ardenne-Alsace- Lorraine-Franche-Comté;

Bourgogne-Rhône-Alpes-Auvergne.

Au sein de ces inter-sections (sauf Ile-de-France), l'organisation annuelle est tournante.

### **Article 4**

Chaque Jury régional, constitué sur invitation du président de la section organisatrice – ou d'un membre de son bureau si le président est lui-même candidat – comprend de dix à douze membres. Composé de personnalités compétentes (textes et photos), il regroupe de façon équilibrée le président de la section organisatrice ou son représentant, à titre exclusivement consultatif, des directeurs ou des responsables de la rédaction d'organes de presse, des personnalités régionales appartenant au monde sportif, littéraire, artistique et socio-économique (dont deux représentants du LCL). Les deux lauréats de l'année précédente seront invités à être membres de ce jury.

### **Article 5**

Au niveau national, un jury sera composé, pour le "Prix LCL du meilleur article » et pour le "Prix LCL de la meilleure photo". Leur composition est placée sous la responsabilité du président de l'Union, du Secrétaire Général et du Directeur de la Communication du LCL.

### **Article 6**

Chaque membre du jury, dont la composition doit être communiquée au secrétariat de l'U.J.S.F au plus tard 48 heures avant sa réunion, reçoit impérativement le dossier des articles présentés ou sélectionnés dix jours avant la date de sa délibération. Les jurys régionaux doivent se réunir au plus tard dans la première quinzaine de novembre, afin d'envoyer les articles et les photos sélectionnés pour le 30 novembre au siège de l'Union. Les jurys nationaux se réuniront vers le début décembre.

### **Article 7**

L'organisation matérielle des jurys régionaux et des jurys nationaux est à la charge du LCL.

### **Article 8**

Pour le "Prix LCL du meilleur article", les articles présentés ne devront pas excéder huit feuillets, soit 12 000 signes. Ils devront porter la date de l'évènement décrit et la date de la parution dans le support. Ces articles, (deux au maximum par candidat) seront présentés anonymement (sans signature) et adressés en douze exemplaires ou photocopies au responsable de la section organisatrice. Ils seront numérotés par celui-ci suivant leur ordre d'arrivée. Pour le jury national, tous les articles sélectionnés seront tapés en format word par la section organisatrice et envoyé par mail (10 textes minimum, conformes au règlement, par section)

### **Article 9**

Pour le "Prix LCL de la meilleure photo", chaque candidat peut envoyer trois photos noir et blanc ou couleur, dans le format unique 24x30 sous peine d'élimination. Les photos sont relatives aux disciplines olympiques, fédérations nationales et affinitaires reconnues par le C.N.O.S.F (10 photos minimum, conformes au règlement, par section)

### **Article 10**

Le vote a lieu à bulletins secrets, le premier tour du scrutin s'effectuant directement sans tour de table préalable. Chaque membre du jury peut ensuite expliquer son vote. Le président a voix prépondérante pour départager les éventuels ex-aequo.

### **Article 11**

Les auteurs du meilleur article et de la meilleure photo de chaque inter-section seront récompensés par le LCL lors d'une manifestation organisée par sa Direction régionale.

### **Article 12**

Le meilleur article (trois pour l'Ile-de-France) et les trois meilleures photos (douze pour l'Ile-de-France) de chaque inter-section seront retenus pour participer aux Prix nationaux.

### **Article 13**

Le vainqueur du "Prix LCL du meilleur article sportif" recevra un chèque de 3000€. Le vainqueur du "Prix LCL de la meilleure photo sportive" recevra un chèque de 3000€. Les lauréats recevront leur prix dans le cadre du Génération Média Trophée, le 12 décembre à Crans Montana.

### **Article 14**

Tout vainqueur régional du "Prix LCL du meilleur article sportif" ou du "Prix LCL de la meilleure photo sportive" peut se représenter 2 ans au moins après avoir été lauréat. Tout vainqueur national du "Prix LCL du meilleur article sportif" ou du "Prix LCL de

la meilleure photo sportive" peut se représenter 5 ans au moins après avoir été lauréat.

**Article 15**

Le fait de soumettre un article, une photo à un jury du Prix UJSF-LCL implique l'acceptation de ce règlement.